

AR-Inv.d. No. 40 1698

A la Haye ce VI Janvier 1698

Mon Neveux

Je commence celle cy comme vous avés fait la vostre du 23 Xbre que iai sur laquelle iaurois peu sur le chant vous faire reponce si la poste de quelques heures seulement la meut rendue plus tost mais cest pour la conclusions et la fin. Je vous avoue mon neveux que ie n'aurois iamais creu que mon honneur et ma reputation sous les conditions que ie vous proposois et vous propsoe encores pour paier une somme si mediocre de cent franc, vous fut si peu indifférente, quand vous mettriés cet argent au hazar et que vous vous imagineriés lavoir perdus, la générosité seule pour un honeste homme qui ne vous servit de rien vous devoit porter a ne pas refuser la chose, ie ne sait si vous avés suiect de vous plaindre d'avoir perdus avec moy et si iamais ie vous ai rien constesté en tous les contes que nous pouvons avoir fait ensemble. La réputation et l'honneur sont tout au moins de lequivalent de la vie pour un homme dhonneur que si le cas écheoit pour me délivrer de mourir il ni eut que ce seul expedient pour me sauver, ie ne l'aurois pas si tost employé que pour racheter mon honneur. Je vous proteste sincèrement que iaurois mis et gagé cent contre un que cela auroit eu son effect et ie fesois un fond si seur la dessus que Mr. Le Cap.ne Lochman qui ma iustemment prié pour des raisons particulières de faire toucher cette somme a Ma-de sa femme que ie ne sai de quelle manière me débarasser de cette affaire il ne m'en reviendrait que de la confusion. Je rembourserai sans faute cette somme à l'assination que vous m'envoierés. Franchement ce procédé, mon neveux me feroit beaucoup de peine, car si je n'avois pas la cognoissance de vostre estat et autant de confience de vous avec les liaisons particulières ie n'y aurois pas pensé.

Je convien fort bien avec vous que la retraite que vous avés faite d'avec mon frère au suiect de l'action de son fils est naturelle. Cependant quelque iuste que puisse estre vostre ressentiment, il faut pardonner, c'est la condition que Dieu exige si nous voulons quil nous pardonne et sans exeption personne ne peut estre heureux sans cela. Vous devés considerer cette action de ce jeune homme comme l'action d'un fou et d'un furieux. Pour moy ie iuge de la qu'il l'est effectivement et que c'est un mal incurable que Dieu seul peut guerir et par cette raison il est plus digne de vostre pitié que de vostre indignation. Je suis certain que dans cette occasion il na pas eu un sentiment partagé et qui naie dit unanimement qu'il estoit enragé et hors du sens pour commettre un pareil exes dans la maison de son père qui devoit dans ce moment, ce que iaurois fait l'enchaîner et attendre quil fut revenus de sa frenesie, et vous donner la satisfaction que vous méritiés. On ma celé cette estrange avanture et mon frere ne m'en a donné aucune cognoissance, en quoÿ ie luÿ donne tort et de n'avoir point

réparé à vostre esgard l'insolence que son fils vous a fait. Je luy en témoignerai mon sentiment et vous assure la première fois que je luy écrirai. Cependant mon Neveu et vous prie en cette rencontre d'estre mieux disposé à me vouloir obliger que vous ne l'avez pas encore voulu estre de paier a Mad. Lochman les cent franc que je vous prie de rechercher de vouloir faire,. Je solliciterai mon frere estant de la justice a vous donner satisfaction et a contraindre son fils sil est en estat d'avoir de bons mouvemens a vous faire toutes les soumissions et les excuses qui vous sont deues. Sa faute a bon droit meritoit d'estre punie par une voye publique et de jugement, mais vous conviendrés sans doute avec moy qu'on ne peut estre ni plus heureux, ni plus glorieux que lorsqu'on peut imiter Dieu c'est de pardonner comme il nous fait. Est-il raisonnable que pour un membre gasté il faille que tout le corps perisse, non, il vaut mieux retrancher cette malheureuse main et entrer manchot en paradis que d'estre entièrement precipité. Seroit-il raisonnable que pour un misérable toute une famille soit divisée, tant qu'elle a esté unie elle a esté considérée et florissante par la bénédiction de Dieu prevenons ie vous en conjure les plus grands désordres qui en arriveroient si nous *desunissions* ? ainsi. La parole de Dieu nous instruit clairement sur ce sujet toute maison divisée ne peut subsister. Cela est si véritable que nostre Seigneur le prouve par le plus fort de tous les exemples Satan ce chef de tous les desordres et le prince des confusions ne peut luy mesme subsister sil se divise avec soy meme ou ces supots. Je n'ai plus rien a vous dire mon neveu la dessus. Faites y des reflexions convenables . vous estes chrestien et honneste homme apres pour l'amour de Dieu principalement et après à ma considération iettées par terre et ensevelissés toutes rencunes. Vous ne portés pas nostre nom, mais vous estes pourtant de nostre sang et faute de propres enfans, vous ne sauriez tenir de plus près, ni avoir après frères que nous. Je sais fort bien que vous avés toujours fait pour mon frere et en faveur des siens. Ne vous en rebutés pas. C'est la grace que je vous demande pour le bien de sa famille et la tranquillité de son age. Lors que j'ai fait mes Contes chez vous du tems que ma Soeur vostre mère vivoit vous me disiez alors de quoy vous vous souvenés bien encores, et vous l'avez de meme dit a ma femme que vous m'eussiez menagé plus de trois cent ecus qui me seroient revenus de plus, si vous neussiez eu esgard a mon frere a cause de sa nombreuse famille nous sommes par la grace de Dieu encores en vie mais sans faire tort a nostre conscience sil estoit question de l'affirmer sur les St. Evangiles nous le ferions. Et pour moy pour cent franc que je vous prie de delivrer avec les assurances et promesses de les vous rembourser par telle manière qu'il vous plaira soit en vous les renvoyant de la ou bien si aimé mieux que je les rende ici a vostre Neveu Mr. Le Cap. ne petit pierre vous commettés mon honneur et ma réputation. lespère que vostre derniere resolution vous portera a me faire ce plaisir en attendant ie trouverai quelque pretexte plausible auprès de Mr. Lochman. Le plus tost que vous me ferés

reponce ie vous serai tant plus obligé car den écrire a mon Neveux Jonas pierre de Montmollin, avec lequel ie nai iamais eu des affaires j'abandonnerai plutost le tout.

Ce que ie vous avois escrit de mon fils par ma précédente estoit plus tost par divertissement que dans le serieux. Ce n'est pas qu'il ne puisse arriver que peut estre un jour il ne face le voiage de Suisse il n'en a pas trop d'envie. Sa fortune est plus aparente en hollande qu'en ce pais la Grace à Dieu pour son age il n'est pas trop mal et il a lieu d'esperer de ce voir mieux establir et de recevoir des successions qui luÿ doivent revenir.

Pour mon proces qui est renvoié à Berne de la maniere que vous m'en avisés le nen dois guaire esperer de succès pour le me persuader vous me marqué le refus qu'on a fait à mon frère de le recevoir en proteste c'est une estrange procédure que des Juges ne veulent point recevoir ni écouter des parties ni en bien ni en mal. le ne croi pas quil y ait une nation si sauvage quelle puisse estre qui refuse les formalités de la justice. Peut estre que mon proces est d'une autre nature que celuiÿ de mon frère qui ne trouveroit pas possible les memes difficulté de ces Mss.. vous mavés apris la mort du pere d'ostervald son fils que iai veu ici ma parut sincere et assés honneste sur mes affaires. le voudrois bien savoir vostre sentiment si dans la conjoncture vous jugeriés a propos que ie luy ecrivisse. lai fait ici cognoissance de quelques officiers de Berne qui sont au service de cet Estat qui feront bien quelques demarches pour moy comme ie pense car ie voudrois de quelque maniere que ce soit terminer cette affaire car iue ne pense pas que si un autre ou vous meme estiés en mon cas que vous abandonnassiés vos pretentions dites moy sil vous plaist ce que vous ou un autre feroit afin que ie suive cette méthode.

Toute ma famille ensemble qui nous portons graces à Dieu assés bien vous remercions affectueusement de tous vos bons souhaits que vous nous faites pour le commencement de cette année. Nous ne vous en souhaittons pas moins ie vous assure et prions Dieu quil vous donne et a ma nièce vostre espouse et a tous les vostres l'accomplissement de tous vos desirs et qu'il vous fasse iouir en longue et parfaite santé lacquisition que vous avés faite. Si je pouvois avoir quelque part a vostre confience, ie serois curieux de savoir quelle veue vous avés davoit en cet endroit planté le picquet marqué moy aussi de quelle nature et en quoy consiste vostre chasteau et toute sa dependance sil n'est point marqué sur la carthe que ie le puisse trouver. Dieu vous en donne la ioÿe et le contentement que vous en esperé. Je vous embrasse avec cela mon neveux de tout mon coeur et vous suis sincèremment,

Vostre très affectioné serviteur et oncle

DeGuÿ. 1698

Relu avec Yves